



BISSE DES MIRIOUGES À LENS Accessible aux personnes en situation de handicap

L'aménagement du bisse est un modèle du genre. Un exemple à suivre, car le combat continue.

PAGE 13

HOFMANN

VALAIS

MONTHÉY | MARTIGNY | SION | SIERRE 5

icz - gb

CRANS-MONTANA Sous la loupe lors du 3e atelier cantonal sur la promotion de la santé, le label «Commune en santé» est plébiscité.

Véritable outil ou pub pour politicien?

GILLES BERREAU

Le label «Commune en santé» est-il efficace ou sert-il avant tout à la promotion politique d'élus locaux? C'est la question iconoclaste posée hier à Crans-Montana à l'occasion du troisième atelier cantonal du Centre Alimentation et Mouvement.

Placée sous le thème «Promotion de la santé dans les communes valaisannes: ça bouge!», cette journée a permis de proposer trois conférences et huit ateliers.

Et force est de constater que si des élus locaux y gagnent peut-être en visibilité, notamment en année électorale, les bénéfices pour la population sont évidents et bien plus importants.

De Fiesta à Pedibus

C'est Promotion Santé Valais qui propose ce label «Commune en santé» aux autorités politiques. Pour obtenir ce certificat, les communes doivent appliquer au moins une mesure dans chacun des six domaines: politique communale, économie et commerce, espaces publics, école, fêtes et soirées, famille.

S'il suffit par exemple d'organiser une fête des voisins dans un quartier pour remplir une des six conditions, il faut choisir parmi trois projets plus ambitieux. Ainsi en politique communale, il faut posséder soit le label Fourchette verte, le label Fiesta ou «La Suisse bouge». Autre exemple: dans le domaine économique, les communes choisissent parmi les chèques famille, «à vélo au boulot», «entreprise sans fumée», notamment.

Si la commune applique une, deux ou trois mesures par domaine, elle a droit respectivement à une, deux ou trois étoiles. Et les décideurs locaux disposent de vingt-quatre mesures au choix, prônées par ce label voulu par le Département cantonal de la santé.

Témoignages

Lors d'une table ronde intuiti-



Joan Gudit, conseillère communale à Vouvry, Fabienne Rime, municipale à Monthey, et Sonia Tauss, vice-présidente de Port-Valais ont plébiscité le label «Commune en santé» hier à Crans-Montana. HOFMANN/A

UN LABEL POUR TOUS

Gilles Crettenand, coordinateur de Promotion Valais, explique que «l'objectif premier est de labelliser la trentaine de communes valaisannes de plus de 3000 habitants. Le quart d'entre elles l'ont déjà été. Mais notre label est destiné à toutes les communes, des plus grandes aux plus petites.» En outre, deux cantons romands (dont un de grande taille) sont intéressés à introduire dès 2013 un label inspiré de l'exemple valaisan.

lée: «Le label «Commune en santé», un outil ou juste une publicité pour la commune?», des responsables politiques locaux ont pu témoigner de leur enrichissante expérience. Pour le domaine familial, la municipale Sonia Tauss-Cornut a expliqué que c'est grâce à ce label que Port-Valais a introduit un service de Pedibus. Fabienne Rime, municipale à Monthey estime que la visibilité médiatique de ce label a permis de préserver l'argent nécessaire à un restaurant scolaire pour le CO dans le budget communal.

Nendaz avec trois étoiles, est un excellent élève. Comme l'a expliqué Nadine Venetz, la possibilité pour toute la population nendarde de pratiquer un sport pour 5 francs a créé une belle émulation.

Un label sérieux

Géraldine Marchand, présidente de Grimisuat (2 étoiles), estime que «pour l'obtention d'une telle reconnaissance, les communes doivent non seulement répondre à des critères, mais apporter des preuves qu'el-

les les remplissent. Ce n'est donc pas si facile d'obtenir cette reconnaissance. Néanmoins, les communes peuvent le faire en toute liberté, sans pression et un investissement minimal.»

Parmi les mesures prises à Grimisuat, citons le subventionnement de la pratique du ski pour les enfants qui ne déboursent que 60 francs par saison à Anzère (120 pour les apprentis).

A Vouvry, Joan Gudit a introduit le programme «La Suisse bouge». Selon elle, ce label a permis de mieux s'adapter aux besoins réels de la population, tout en intensifiant les collaborations intercommunales. Ne serait-ce que pour le secteur scolaire.

Parfois, les mesures préconisées par les communes labellisées sont simples, mais empreintes de bon sens. Comme l'ouverture des salles de gymnastique le dimanche après-midi dans une commune. ●



Jean-Michel Cina et Mickaël Ecoeur ont incité la population valaisanne à faire des propositions pour le bicentenaire du Valais en 2015. NF

VALAIS 2015

Le Conseil d'Etat cherche des candidats

«Nous sommes ouverts à tous les projets et idées de la population valaisanne. Faites-nous vos propositions!», s'est exclamé hier Jean-Michel Cina, le chef du Département de l'économie, lors d'une conférence de presse évoquant la fête du bicentenaire du Valais de 2015. Le 7 août 2015 a été défini comme jour officiel de la célébration. Outre cette journée, Valais-Wallis 2015 sera fêté tout au long de l'année 2015 par divers événements culturels, artistiques ou sportifs. C'est du moins le souhait du Conseil d'Etat. Mais pour y parvenir, le gouvernement a besoin de candidatures. «Nous lançons un appel à tous les intéressés. Dites-le haut et fort», a martelé Jean-Michel Cina.

L'idée est de mettre en valeur treize manifestations appelées «Projets Etoile». Les candidats seront choisis par un jury présidé par la politicienne fribourgeoise Martine Brunschwig Graf et composé de diverses personnalités du monde de l'art (avec Maria Ceppi) ou du sport (avec Magali di Marco Messmer). «Nous avons voulu un jury neutre et varié pour faire les choix», a précisé Jean-Michel Cina.

La forme des projets est libre. «Il peut s'agir de manifestations, de réalisations, de créations, de constructions, de publications, etc. Tous ces événements doivent avoir été créés spécialement pour le bicentenaire», a expliqué Mickaël Ecoeur, chef de projet au Service du développement économique. Seule contrainte: ces projets devront correspondre à l'un des treize thèmes identitaires du Valais définis par le Conseil d'Etat, comme l'agriculture, l'art, l'immigration, la musique, le sport ou le tourisme. «Le but est que ces événements montrent un

Valais ouvert, moderne et uni!», a proclamé Jean-Michel Cina.

Le Conseil d'Etat, conscient des nombreuses manifestations organisées chaque année dans le canton, souhaite également attribuer des «Labels 2015» aux événements apportant une touche supplémentaire pour les 200 ans du Valais. «Le but est de mettre en valeur notre canton!», a ajouté Jean-Michel Cina.

Très (trop?) court délai

Les candidatures pour les Projets-Etoile et les «Labels 2015» doivent être remises avant le 4 décembre 2012. L'annonce des résultats est prévue pour février 2013. Un calendrier un peu court selon quelques responsables touristiques. «En tant que capitale du Valais, on aimerait beaucoup participer à ces projets. Mais, deux mois pour concocter un événement d'envergure, cela relève de l'impossible!», s'est exclamé Jean-Marc Jacquod, le directeur de l'Office du tourisme de Sion. «Nous sommes conscients que cela peut paraître court, mais organiser le bicentenaire du Valais demande une grande préparation. Et puis, nous savons que certains n'ont pas attendu notre appel pour commencer à mettre l'ouvrage sur le métier...», a répondu Jean-Michel Cina.

Quant au budget de l'opération Valais/Wallis 2015, il devrait atteindre les 10 à 12 millions, estime le conseiller d'Etat en charge de l'économie.

«C'est clair que ce n'est pas tout le canton qui va payer. Nous allons devoir trouver des sponsors», a conclu Jean-Michel Cina.

● CHRISTINE SAVIOZ

Renseignements et inscriptions des candidatures pour les projets Etoile et «Labels 2015» sur le site www.valais2015.ch.

AFFAIRE VARONE

Procès reporté au 27 novembre

Le procès du commandant Christian Varone, accusé de tentative de vol de bien culturel, a été reporté au 27 novembre pour une question de procédure. L'absence du Ministère turc de la culture et du tourisme en est à l'origine.

Décision souveraine

Le tribunal a décidé souverainement du report, a déclaré hier à l'ats Philippe Loretan, l'avocat valaisan de M. Varone. Citant le judicatum du tribunal

qu'il a reçu après la décision, il explique qu'il y a obligation pour le Ministère de la culture et du tourisme d'être partie et ce ne fut pas le cas.

La question d'une nouvelle expertise de la pierre sera décidée plus tard, a précisé M. Loretan. Le tribunal précise que la question des moyens de preuve sera examinée ultérieurement. L'avocat ne sait en revanche pas si la séance du 27 novembre débouchera sur un verdict ou une décision concernant les moyens de preuve. ● AFS

PUBLICITÉ



Vous voulez conserver vos terres face à l'emprise de Rhône 3 ?

Votez UDC aux élections communales !

www.udc-valais.ch